INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DE L'INET

MADAME LA MINISTRE, RÉTABLISSEZ LE 1 % POUR LE CNFPT, PREMIÈRE ETAPE POUR ALLER VERS LES 3 %

La fédération des Services publics de la CGT se félicite de l'inauguration de nouveaux locaux qui vont être mis à la disposition des cadres de l'administration territoriale pour les formations organisées par le CNFPT et son INET. Ces investissements immobiliers concourent à maintenir un haut niveau d'accueil des stagiaires en relation avec l'ambition légitime d'une formation exigeante et adaptée aux nécessités d'une Fonction publique territoriale de qualité.

Comment, cependant, ne pas s'alerter des mauvais coups portés, sur cette période, à la fonction publique, à ses agents, et au CNFPT lui-même, puisque la loi de finances 2016 a baissé la cotisation obligatoire au CNFPT à 0,9% de la masse salariale des collectivités ? La question aujourd'hui posée est celle de la pérennité de ses recettes pour pouvoir jouer son rôle d'établissement public de formation professionnelle commun à toutes les collectivités territoriales.

Nous refusons d'accepter que le droit à la formation soit considéré comme une variable d'ajustement des budgets des collectivités territoriales et des dotations de l'Etat qui leur sont versées. La cotisation au CNFPT constitue une part du salaire socialisé et différé, hérité des luttes sociales et de la construction d'un statut unifié aux trois versants de la Fonction publique. Sa remise en cause constitue un recul social qui, s'il s'articule à d'autres, n'en reste pas moins inacceptable.

Le CNFPT est un établissement national paritaire, unique et déconcentré, en charge de la formation professionnelle de près de 1 900 000 agents de la Fonction publique territoriale. Le droit à la formation est un élément essentiel du développement du service public, du statut de la Fonction publique territoriale, garant de la séparation du grade et de l'emploi, outil au service de la carrière des agents. Il ne saurait faire l'objet d'au-

fédération des services publics

cune économie. La cotisation, mutualisée, garantit un accès égal à la formation de tous les agents de la Fonction publique territoriale, qu'ils soient agents d'une petite ou d'une grande collectivité. Alors que le rapport 2015 sur l'état de la Fonction publique nous informe que 41 % des agents publics déclarent leurs souhaits de formation insatisfaits, il nous paraît important de renouveler notre exigence d'un rétablissement, dès 2017, de la cotisation obligatoire à 1 %, première étape pour aller vers le 3 % et sa pérennisation à long terme pour donner les moyens à notre établissement de répondre véritablement aux besoins de tous les agents territoriaux, comme la volonté en est exprimée dans le projet de l'établissement.

La présence de Madame Girardin, ministre de la Fonction publique, est l'occasion pour la CGT, dans un contexte de fortes menaces pesant sur le service public local - baisse de la DGF, métropolisation et fusion des régions, loi travail - de renouveler ses propositions et les revendications des personnels : augmentation des salaires ; moyens financiers à la hauteur des besoins de service public ; amélioration des conditions de travail ; titularisation des précaires en remplissant les conditions; consultation de la population et des agents sur tout nouveau projet de réforme ; ... Autant de propositions qui vont dans le sens du service public, de la cohésion sociale, du développement de l'économie et de la relance de l'emploi. Les collectivités locales doivent toujours plus et mieux répondre aux besoins grandissants des populations en matière de service public. Elles ont également un rôle clé à jouer pour un aménagement harmonieux du territoire et pour le développement économique, au service de l'emploi.

Nous continuons d'exiger l'augmentation de la valeur du point d'indice, parce que notre travail doit être bien rémunéré, parce que c'est une nécessité pour le financement de la Sécurité sociale, parce que c'est une des conditions pour relancer la consommation et donc l'économie.

C'est dans le cadre de la satisfaction de ces revendications que cette inauguration prendrait véritablement du sens. Aujourd'hui, malheureusement, elle semble faire figure d'un pansement sur une jambe que certains voudraient déjà voir en bois.

Strasbourg, le 1er septembre 2016